

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 57 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 35 — — Direct-Mixte.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Dans la chambre des députés italiens, le 3 août, M. Ferraris interpelle le gouvernement sur le manifeste du roi.

M. Rattazzi répond que le manifeste a été occasionné par les enrôlements. On répandait le bruit que le gouvernement les favorisait en secret. Toute équivoque doit cesser. Les Italiens doivent connaître la vérité. Il faut que les personnes trompées ouvrent les yeux. Le ministre reconnaît l'importance des services rendus par Garibaldi, mais il fait observer que c'est en combattant au nom du roi que l'ex-dictateur a vaincu.

L'Italie n'a pas d'autres représentants que le parlement et le gouvernement. Si Garibaldi sort de la légalité, s'il arme, s'il parle au nom de la nation, il compromet l'Italie, il rentre dans le droit commun, il sera puni comme les autres. M. Rattazzi espère toutefois que Garibaldi, connaissant maintenant les intentions du roi, se soumettra à sa voix et évitera la guerre civile. Quand au ministère, il ne fera pas de coup d'Etat, parce qu'il croit atteindre son but par la simple application des lois.

Ce discours est couvert d'applaudissements. Après une courte discussion, la chambre adopte l'ordre du jour suivant :

« La chambre, s'associant aux nobles et fermes paroles du roi, passe à l'ordre du jour. »

Le ministre de la guerre vient d'adresser à l'armée, par suite de la proclamation du roi, un ordre du jour dont voici un passage : « Par votre fermeté, vous éviterez le plus grand des malheurs, la guerre civile. Si après les paroles du souverain des impatiences coupables ne se calment pas, vous ferez votre devoir, quelque pénible qu'il puisse être. »

A Naples, la proclamation du roi a été accueillie très-favorablement. Les sentiments du pays à cet égard se manifestent avec unanimité. On espère que le gouvernement tirera parti des événements pour amener la solution de la question romaine.

L'escadre anglaise a reçu ordre d'agir de concert avec les escadres italienne et française.

Le général Cugia est arrivé à Palerme et y a reçu un accueil sympathique. La ville est tranquille. Plusieurs amis de Garibaldi sont partis pour le bois de Ficuzza. Quelques troupes sont également envoyées dans cette direction. Plusieurs jeunes gens qui s'étaient rendus dans le bois de Ficuzza rentrent dans leurs foyers.

Les lettres de Rome du 3 août portent que le vapeur *Castor* a donné la chasse à un vapeur italien paraissant porter des hommes en chemises garibaldiennes, lequel se serait dirigé vers Livourne. — Havas.

Un soulèvement sécessionniste a éclaté dans le Kentucky. Son chef militaire est Morgan, que M. Jefferson Davis a nommé brigadier général des Etats confédérés. Morgan s'est emparé du chemin de fer central du Kentucky ; il a brûlé les ponts et les viaducs entre Cynthiana et Paris, interrompu les communications entre Louisville, Bowling Green, Nashville et Lexington. 3 compagnies d'un régiment fédéral, attaquées à Thompkinsville, ont été complètement détruites. (Pays.)

Voici le résumé des nouvelles de New-York, jusqu'au 28 juillet, publiées par l'agence Havas.

On assure que les confédérés ont traversé la rivière de Tennessee sous le commandement de trois généraux. Le Président Lincoln vient de lancer une proclamation qui menace les insurgés de la confiscation de leurs propriétés. Cinq mille hommes de cavalerie confédérée sont entrés dans le Tennessee oriental.

Un comité composé du maire de New-York, et des notabilités de la finance, de la magistrature et du commerce a adressé au président Lincoln une pétition pour que le gouvernement publie immédiatement la proclamation de l'émancipation des esclaves. On assure que Lane a été autorisé à faire des enrôlements dans le Kansas, sans distinction de couleur.

New-York, 28 juillet. — Aucun nouveau combat

n'a eu lieu. Les confédérés concentrent des forces considérables sur la rivière James, et menacent le général fédéral Pope avec 50,000 hommes à Gordonsville. — Le bruit court que les batteries confédérées de Wicksburg ont réduit au silence la flotille fédérale, laquelle aurait perdu quelques-unes de ses batteries flottantes. Le gouverneur de l'Ohio a ordonné l'enrôlement de tous les hommes de 18 à 45 ans. Un grand nombre de sujets anglais viennent chercher à St-Louis un refuge contre cet enrôlement forcé. Le bruit court qu'on a découvert à St-Louis un complot ourdi par les confédérés pour s'emparer de la ville.

Le bruit court qu'une armée de 60,000 confédérés, sous les ordres du général Jackson, est concentrée sur la ligne de la rivière James. Les confédérés envoient des forces considérables sur ce point. Ils se préparent aussi à attaquer Suffolk.

Une lettre de la Guadeloupe, en date du 11 juillet, contient quelques renseignements sur les mesures qui ont été prises dans nos Antilles en vue d'envoyer des renforts au corps expéditionnaire du Mexique.

Par un arrêté du gouverneur, M. Frebault, les engagements avaient été ouverts parmi les indigènes désireux de faire partie de l'expédition. Ces engagements étaient déjà nombreux et se faisaient dans l'île avec le plus grand enthousiasme. Les indigènes de nos Antilles feront d'excellentes troupes sur lesquelles le climat de la Vera Cruz n'aura aucune influence pernicieuse.

La même lettre annonce le départ, sur la corvette à vapeur *l'Achéron*, d'une compagnie d'ouvriers indigènes, en destination de la Vera-Cruz. La Martinique a fourni également une compagnie qui a dû prendre passage à bord du paquebot de Saint-Nazaire, attendu le 25 juillet à Fort-de-France. (Le Pays.)

RÉPRESSION DU BRACONNAGE.

Nous lisons dans l'*Union de l'Ouest*, sous la signature Cahuzac :

FRAGMENT.

JEANNETTE.

(Suite.)

XII.

Mlle Julie connaissait un excellent médecin ; non-seulement il avait la science, mais aussi la bonté, la charité ; il faisait, chose bien plus rare que l'on ne pense, un sacerdoce et non un métier de cet état que l'on n'embrasse, hélas ! la plupart du temps, que pour se faire une fortune.

Elle fut chercher le docteur M\*\*\* et le ramena au chevet du lit de Jeannette. En ce moment, on entendit un roulement de tambour, et une musique militaire éclatante et joyeuse.

— Qu'est-ce que cela ! dit Jeannette en soulevant sa tête malade.

— C'est un régiment qui arrive de la Bretagne par la route de Rennes ; il traverse la place Saint-Similien.

Jeannette, entendant une voix étrangère lui faire cette réponse, se tourna vers le docteur, qui lui prit la main et l'interrogea.

Il s'établit quelquefois entre un malade et son médecin une sympathie presque soudaine ; il en fut ainsi entre Jeannette et le docteur, et lorsqu'il la quitta en lui disant :

— A demain, ma chère enfant !  
Elle lui serra la main en répétant :

— A demain !  
Jeannette garda le lit huit jours, et lorsqu'elle sortit pour la première fois, ce fut appuyée sur le bras du bon médecin devenu son ami.

Ils descendaient le long de la jolie rivière de Barbin, qui coulait à dix minutes de la petite maison de Jeannette, lorsqu'ils furent coudoyés par un jeune soldat, marchant très-vite et tête basse, sans regarder devant lui...

Il passa..... Mais, si rapide que fût sa course, Jeannette l'avait reconnu..... Sa voix murmura faiblement : Pierre !... et elle s'affaissa sur le bras qui la soutenait...

Le médecin lui fit respirer des sels, et la ramena, pas à pas, chez elle. Lui aussi avait vu le jeune soldat et deviné toute une histoire d'amour dans ce faible cri de celle dont la vie ne semblait plus tenir qu'à un fil.

— Je le reconnaitrai, si je le retrouve, pensa-t-il.

Il revint le soir, et Jeannette lui fit une confession entière, toute baignée des larmes de la douleur et du repentir.

— Vous voyez bien, lui dit-elle, que mon âme est encore plus malade que mon corps..... et que Dieu ne peut plus m'aimer... ne peut plus me pardonner !

Le docteur, effrayé de l'exaltation de Jeannette et des ravages que le chagrin avait faits dans cette jeune et frêle

organisation, pensa que le moment n'était pas venu de lui parler un langage tendrement sévère, et qu'il fallait d'abord guérir la fièvre qui venait de se déclarer de nouveau.

Que peuvent les secours de l'art contre les douleurs de l'âme ? Rendez à la femme le bonheur, les êtres qu'elle a aimés, et vous lui rendrez la santé ! Dieu seul est le médecin des âmes ; si elles ne se tournent pas vers lui, le mal est incurable.

Jeannette recevait tous les soirs la visite de Mlle Julie, mais cette jeune fille n'avait pas en elle ce qu'il fallait pour relever le courage de Jeannette, pour retremper ses forces morales, plus abattues que ses forces physiques. Les consolations banales qu'elle lui donnait la laissaient sur la terre, et il aurait fallu la soulever vers le ciel.

— Il est ici !... répétait sans cesse Jeannette. Où aller ? où me cacher ? Je ne sortirai plus, je ne puis plus rester à Nantes ; il me faut pas qu'il voie ma honte et mon abandon.

Chaque jour la retrouvait plus sombre et plus faible. Un mois s'était écoulé depuis qu'elle avait acquis la certitude qu'elle était tout à fait perdue et abandonnée.

— Je m'ennuie de vivre, disait-elle à la jeune modiste.

— Ah ! que c'est bête, répondait celle-ci. Guéris-toi, ma petite Jeannette, sois brave ; crois-tu que, moi aussi,

On se préoccupe depuis quelques années de la diminution graduelle du gibier et de l'extension du braconnage. Beaucoup de moyens ont été proposés, mais aucun jusqu'à présent n'a atteint complètement le but que l'on se propose d'atteindre, celui d'activer le zèle des gardes et autres agents chargés de réprimer le braconnage, et de protéger la multiplication du gibier en exerçant une active surveillance dans les campagnes aux époques les plus importantes, c'est-à-dire lorsque les perdrix s'accouplent, lorsqu'elles couvent et enfin lorsque le froid et surtout la neige les livrent absolument sans défense à tous les engins destructeurs que leur tendent les braconniers.

Pour arriver à de sérieux résultats, le plus efficace des systèmes nous paraît être celui de l'association de toutes les personnes intéressées à la conservation du gibier, c'est-à-dire des propriétaires et des chasseurs. Dieu merci il ne s'agit point là de politique, et quand on parle chasse, les chasseurs n'ont qu'une seule et même opinion, opinion conservatrice par excellence; ils désirent tous, en un mot, que les perdrix se conforment le plus largement possible aux paroles de la Genèse : « Croissez et multipliez. » Mais ce qui manque souvent c'est l'idée première, c'est un plan, un programme, un point de départ. On reconnaît qu'il y a quelque chose à faire et on ne fait rien, parce qu'on ne sait à quelle combinaison s'arrêter.

Nous ne saurions dire, puisque l'expérience n'en est pas faite encore, si l'association qui vient de se former dans le département de la Seine-Inférieure répondra à tous les besoins et prévendra tous les délits de chasse, mais elle nous paraît bien conçue, bien organisée et, telle qu'elle est, susceptible de rendre de vrais services. C'est pourquoi nous croyons devoir en publier les statuts en émettant le vœu que les propriétaires et les chasseurs des autres départements suivent l'exemple de leurs collègues de la Seine-Inférieure. Un de nos adages dit : *l'union fait la force*. Elle fait bien d'autres choses encore, et dans le cas particulier qui nous occupe elle fera des lièvres et des compagnies de perdrix quand on voudra sérieusement s'entendre.

Voici le règlement de l'association dont nous parlions :

#### CHAPITRE 1<sup>er</sup>.

Art. 1. Une société est fondée entre toutes personnes, propriétaires ou fermiers, locataires ou adjudicataires de chasses du département de la Seine-Inférieure, qui souscriront aux présents statuts pour assurer la conservation du gibier, aider à la suppression du braconnage et encourager la destruction des animaux nuisibles.

Art. 2. La société est constituée et se perpétuera par la réunion de 250 souscripteurs. Elle prendra date du 1<sup>er</sup> juillet 1862.

Après la constitution de la société et à partir du 1<sup>er</sup> septembre, aucun souscripteur ne sera admis à faire partie de la société que sur la présentation de deux membres.

Tout souscripteur qui, après avoir donné son adhésion aux statuts, voudrait ne plus faire partie de la société, devrait faire sa déclaration avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

je n'ai pas eu des ennus, des chagrins; mais je les ai surmontés; je me suis dit ce que je te dis tous les jours. Il faut en prendre et en laisser, et commencer d'abord à s'aimer, de préférence à aimer les autres.

Souvent après ces discours qui ne faisaient aucune impression sur Jeannette, elle se traîna de son petit lit à sa fenêtre, et, penchée, pendant les nuits froides de septembre, sur ses fleurs, qui, faute de soins, se fanaient sans qu'elle songeât à les ranimer, Jeannette regardait couler l'eau du canal de l'Erdre... Cette eau, qui passait lente et silencieuse, l'attirait, la retenait quelquefois une partie de la nuit, courbée sur son petit balcon de bois... Toutes les scènes de sa vie, si courte et si tristement remplie, se déroulaient comme une fantasmagorie, et finissaient par se confondre et ne la laisser qu'une lourde pesanteur dans son cerveau fatigué.

Jeannette n'avait plus au cœur cette douleur aiguë, déchirante, qui l'avait assaillie depuis qu'elle sentait l'abandon peser sur elle, et l'amour survivre dans son âme au mépris. Cette première période de la souffrance, qui suit trop souvent les jours de la passion, était passée; elle entraînait dans la seconde, plus douloureuse encore, parce qu'elle était plus longue, plus inguérissable : la période des regrets et des remords.

A mesure que son amour pour M. Armand Bonneval s'effaçait, comme s'effacent les impressions factices, son amour vrai, son seul amour renaissait. Elle pensait sans

Art. 3. Les ressources de la société consistent dans les dons et subventions qui pourront lui être accordées et dans une cotisation annuelle de 10 fr. payée par chaque souscripteur.

Toutefois, le premier versement à faire par chaque souscripteur sera de 25 fr., dont 10 fr. serviront à former un fonds de réserve.

Art. 4. Afin d'encourager le plus possible la surveillance des propriétés, la constatation des délits de chasse et la destruction des animaux nuisibles, des primes en argent seront accordées par la société :

1<sup>o</sup> Aux gardes et autres agents de la force publique qui auront constaté des délits de chasse suivis de condamnations ;

2<sup>o</sup> A toutes personnes qui auront détruit des animaux ou oiseaux nuisibles.

#### SECTION I<sup>re</sup>. — De la répression du braconnage.

Art. 5. Les primes seront proportionnées à l'importance des délits et aux circonstances dans lesquelles ils auront été commis.

Le montant des primes sera déterminé par un règlement spécial qui sera arrêté après la constitution de la société, quand le chiffre des souscriptions sera approximativement connu.

Art. 6. Les délits sont classés comme il suit, au point de vue de la gravité :

1<sup>o</sup> Chasse à l'aide d'engins ou instruments prohibés, traîneaux, filets, lacets, collets, etc. ;

2<sup>o</sup> Détention dans le domicile et port hors du domicile d'engins et instruments prohibés ;

3<sup>o</sup> Chasse pendant la nuit ;

4<sup>o</sup> Chasse avec appeaux, chanterelles et autres moyens interdits d'attirer le gibier ;

5<sup>o</sup> Vente, transport et colportage du gibier en temps prohibé ;

6<sup>o</sup> Destruction des œufs et couvées ;

7<sup>o</sup> Chasse en temps de neige ;

8<sup>o</sup> Chasse ordinaire sans permis.

Art. 7. Chaque délit ayant donné lieu à une condamnation judiciaire donnera droit à une prime : cette prime pourra être doublée si le délinquant était en état de récidive, s'il était déguisé ou masqué, s'il a pris un faux nom, s'il a usé de violences ou de menaces envers les personnes.

Art. 8. Lorsque plusieurs gardes ou agents auront coopéré à la constatation d'un délit, chacun d'eux recevra intégralement la prime allouée, si le délit a été commis avec le concours d'une des circonstances aggravantes ci-dessus indiquées, ou la nuit.

La prime pourra être, par exception, doublée pour chacun des gardes ou agents, suivant la gravité des circonstances. Si le délit a été commis sans le concours des circonstances aggravantes ci-dessus, la prime sera partagée entre les gardes ou agents qui auront coopéré à sa constatation.

Art. 9. Il pourra être accordé des récompenses exceptionnelles à toutes personnes qui auront aidé à rechercher les auteurs des délits graves de chasse et aux gardes ou agents qui auront fait preuve de zèle et d'intelligence, quand bien même aucune condamnation ne serait résultée des constatations et des recherches faites.

Art. 10. Si un garde ou un agent de la force

cesse à Pierre; elle avait d'affreux désespoirs, et puis des accès de mélancolie pendant lesquels son cœur retournait au pays; elle entendait la voix de Pierre, les chansons de la Bretagne, et elle restait des heures entières les yeux fixés dans le vague.

M. Armand n'avait pas encore reparu depuis le jour où Jeannette l'avait rencontré chez la jeune fille qu'il allait épouser, et elle en était bien aise; il lui semblait qu'en ne le voyant plus, elle était moins séparée de son ami Pierre.

Un soir, l'air était humide et doux, le jour commençait à baisser. Jeannette ouvrit sa fenêtre, et, la tête appuyée sur sa main amaigrie, elle laissa sa pensée redescendre le cours de ses jeunes et pures années; elle oublia M. Armand Bonneval, la ville de Nantes, où elle avait tant souffert, la chambre où elle était, sa santé presque perdue; elle se revit dans la maison où sa mère l'avait benie en mourant, où Pierre l'avait élevée, soignée, aimée; où toutes les bénédictions du ciel semblaient devoir l'attendre! Elle eut un moment, devant les yeux, ce mirage, cette vision de la nostalgie, et, sans se rendre compte de ce qu'elle faisait, elle commença à chanter une vieille chanson bien connue en Bretagne, et qu'elle avait souvent entendue sans y faire attention.

Comment l'air, les paroles lui revenaient-ils à la mémoire ?

L'âme a des mystères d'autant plus profonds, qu'elle

publique recevait dans l'exercice de ses fonctions, des blessures entraînant incapacité de travail, des secours lui seraient accordés.

En cas de mort du garde ou de l'agent, les secours seraient donnés à la femme et aux enfants.

#### SECTION II. — De la destruction des animaux nuisibles.

Art. 11. Les animaux nuisibles dont la destruction donnera droit à une prime sont ceux indiqués dans l'arrêté réglementaire de M. le sénateur préfet, en date du 16 janvier 1862, savoir :

*Quadrupèdes*. — Le sanglier, le loup, le blaireau, le renard, le chat sauvage, la loutre, le putois, la fouine, la martre, la belette.

*Oiseaux*. — Le faucon, le balbuzard, la picarue, l'autour, l'épervier, le milan, le buzzard et le hibou, plus la pie.

Art. 12. Chaque tête détruite donnera droit à une prime plus ou moins forte, suivant les cas et les espèces.

Des primes seront accordées à ceux qui auront détruit des couvées ou des portées des animaux nuisibles ci-dessus désignés.

Art. 13. L'importance des primes sera déterminée en même temps et par le même règlement que les primes accordés pour constatations de délits de chasse.

Le même règlement indiquera la voie à suivre par les gardes ou autres destructeurs d'animaux nuisibles pour faire reconnaître leurs droits à des primes.

Art. 14. Tout garde qui chercherait frauduleusement à obtenir une prime non due serait à tout jamais déchu du droit à aucune récompense.

La dernière partie des statuts est relative à l'administration de la société.

#### FAITS DIVERS.

On mande de Toulon, le 5 août :  
Le vapeur le *Cacique* prendra demain à son bord 1,200 hommes qui sont arrivés de Lyon. On assure que ces troupes seront dirigées sur Civita-Vecchia.

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* :  
Une décision ministérielle, relative aux nouveaux impôts, vient d'établir que les dispositions du paragraphe 6 de l'article 13 de la loi du 25 avril 1844 et de l'article 14 de la loi du 4 juin 1858, exemptant de patentes les ouvriers, seraient désormais appliquées à tous les ouvriers indifféremment, qu'ils aient ou non une enseigne et une boutique. Cette application, toutefois, n'aura lieu que si lesdits ouvriers réunissent les autres conditions exigées aux termes de la loi.

— M. G. Tempel adresse la lettre suivante aux journaux de Marseille :

« La comète découverte à Rome par le P. Rosa le 23 juillet est une comète nouvelle; elle n'est pas identique avec celle qui a été vue le 2 juillet. J'ai observé hier au soir qu'elle était encore dans la constellation de la *Girafe*; mais comme il m'a fallu transporter ma lunette dans le jardin pour

tend à se dégager de sa prison mortelle.  
Jeannette chanta tout bas d'abord :

Pierre, mon ami Pierre,  
A la guerre est allé,  
A la guerre est allé,  
Pour un bouton de rose  
Que je lui refusai,  
Que je lui refusai.

Pendant que Jeannette chantait ainsi, un jeune soldat passait au bord de l'Erdre, presque sous sa fenêtre. Il se rendait à la caserne, et comme il avait peur d'être en retard, il marchait vite. Mais, tout à coup, il s'arrêta pour écouter la voix qui chantait plus haut et plus distinctement :

Je voudrais que la rose  
Fût encore au rosier,  
Fût encore au rosier,  
Et que mon ami Pierre  
Fût encore à m'aimer,  
Fût encore à m'aimer !

Un cri perçant interrompit Jeannette; elle se leva tout égarée et se précipita à sa fenêtre en répétant d'une voix à peine articulée :

— Qui m'appelle ?...  
Elle resta là, haletante, éperdue, n'entendant que le bruit de l'eau, et murmurant la main sur son cœur :

voir cette partie du ciel, le vent m'empêchait de faire des observations exactes.

La comète du P. Rosa est fort belle, quoique difficilement visible à simple vue; d'après ma lunette de grand champ, elle présente un aspect pareil à celui de la grande comète de 1861, mais en miniature; son noyau, très-vif et prononcé, est entouré d'une nébulosité d'environ 8 à 10 minutes de diamètre; elle oppose au soleil une queue de 4 à 5 degrés de longueur et seulement de 10 à 12 minutes de largeur. Sa marche est très-lente, sa position en ascension droite environ 96 degrés et sa déclinaison 72 1/2.

La comète du 2 juillet, que M. le directeur de l'observatoire d'Athènes, Jules Schmidt, a découverte avec moi, la même nuit, se trouve actuellement près de l'équateur, dans la constellation de la Vierge. Bien qu'elle eût, en peu de jours, diminué de lumière et de marche, j'ai encore pu faire sur elle des observations les 23 et 24 juillet.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La distribution des prix a été faite mardi soir aux élèves du pensionnat de Nantilly avec toute la solennité habituelle. Chaque parent s'était empressé de se rendre à cette fête, chaque ami de M. Coulon l'entourait en ce jour de joie et de pures émotions. La cérémonie a été ouverte par un morceau de musique exécuté par de jeunes amateurs. Cette douce harmonie était le prélude des sentiments si nobles, des appréciations si justes que M. Coulon devait ensuite exposer à ses élèves sur le devoir, considéré sous le triple point de vue du devoir envers la famille, envers la société, envers Dieu.

Il a ensuite proclamé les noms des lauréats, et sa voix était couverte par des fanfares ou des chœurs d'élèves qui célébraient les succès de leurs camarades.

**PRIX D'HONNEUR.** — Rémi Mondain.

**1<sup>er</sup> COURS.** — **1<sup>re</sup> DIVISION.** — *Excellence.* — Eugène Cotelle.

*Syntaxe et langue française.* — Henri Moriceau, Eugène Cotelle.

*Analyse grammaticale et logique.* — Henri Moriceau, Eugène Cotelle.

*Géographie et cosmographie.* — Eugène Cotelle, Léopold Courties.

*Histoire.* — Eugène Cotelle, Emile Legueu.

*Calcul et géométrie usuelle.* — Eugène Cotelle, *ex æquo* : François Gagneux et Amand Bertrand.

*Histoire naturelle et physique.* — Eugène Cotelle, Fernand Boutard.

*Narration et style.* — Emile Legueu, Eugène Cotelle.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Emile Legueu, Eugène Cotelle.

*Travail et leçons de toute l'année.* — Eugène Cotelle, *ex æquo* : Emile Legueu et Henri Moriceau.

**2<sup>e</sup> DIVISION.** — *Excellence.* — Rémi Mondain.

*Syntaxe et langue française.* — Adrien Renault, Rémi Mondain.

*Analyse grammaticale.* — Adrien Renault, Louis Volerit.

— J'avais cru reconnaître la voix de Pierre!

Et Jeannette ne s'était pas trompée : c'était lui! il venait de faire le tour de la maison; il allait frapper à la porte pour demander qui demeurait là, quand il vit arriver, dans une autre direction, et presque en même temps, un beau jeune homme, bien cravaté, bien serré dans son paletot; lui aussi s'arrêta devant la porte de Jeannette, et, caressant sa botte vernie de sa badine :  
— Que faite vous-ici? dit-il à Pierre.

— Monsieur, je voudrais savoir qui demeure dans cette maison, ici, au rez-de-chaussée; je viens d'entendre chanter un air de mon pays!... Vous savez, Monsieur, une payse, cela fait toujours plaisir à rencontrer.

— Ah bah! est-ce que vous êtes du pays de Jeannette?

— Jeannette! vous avez dit Jeannette... ah! vous êtes... vous êtes Monsieur Armand Bonneval?

— Eh bien! après?

— L'avez-vous épousée, au moins?

M. Armand Bonneval, qui levait le marteau de la porte pour frapper, fut tellement surpris qu'il oublia de le retenir, et le marteau fit entendre un coup sourd.

— Rendez-la heureuse, s'écria Pierre en s'enfuyant de peur de voir Jeannette.

— Grand Dieu! qui frappe? murmura Jeannette en se traînant vers la porte, est-ce toi? est-ce vous, Pierre?

(La suite au prochain numéro.)

*Géographie et cosmographie.* — Rémi Mondain, Amand Gauchais.

*Histoire.* — Charles Bonnin, *ex æquo* : Rémi Mondain et Louis Carichou.

*Calcul et géométrie usuelle.* — Jean Dézé, Louis Volerit.

*Histoire naturelle et physique.* — Rémi Mondain, Amand Gauchais.

*Narration et style.* — Charles Bonnin.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Charles Bonnin, Amand Gauchais.

*Travail et leçons de toute l'année.* — Charles Bonnin, Rémi Mondain.

**2<sup>e</sup> COURS.** — **1<sup>re</sup> DIVISION.** — *Excellence.* — Henri Péan.

*Orthographe et syntaxe.* — Lucien Torteil, Emile Launay.

*Analyse grammaticale.* — Jules Travaillard, Théophile Frémont.

*Géographie.* — Octave Hermentot, Henri Péan.

*Histoire.* — Emile Launay, Henri Péan.

*Calcul.* — Arthur Boucher, Henri Péan.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Lucien Torteil, Arthur Boucher.

*Travail et leçons de toute l'année.* — Emile Launay, *ex æquo* : Henri Péan et Paul Laporte.

**2<sup>e</sup> DIVISION.** — *Orthographe.* — Jules Guédon.

*Analyse.* — Jules Jeuniette.

*Géographie.* — *Ex æquo* : Jules Guédon et Charles Mégren.

*Histoire.* — Moïse Vignaud.

*Calcul.* — *Ex æquo* : Julien Bougreau et François Frémin.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Moïse Vignaud.

*Travail et leçons de toute l'année.* — Jules Guédon.

**3<sup>e</sup> COURS.** — *Excellence.* — Alexandre Bouchard.

*Orthographe.* — Jean-Baptiste Boisseau, *ex æquo* : Michel Appert et Florent Pasquier.

*Analyse grammaticale.* — Alexandre Bouchard, Adrien Girard.

*Géographie.* — Edmond Guéret, Adrien Girard.

*Histoire.* — Alexandre Bouchard, Michel Appert.

*Calcul.* — Alexandre Bouchard, *ex æquo* : Florent Pasquier et Edmond Guéret.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Florent Pasquier, Jean-Baptiste Boisseau.

*Travail et leçons de toute l'année.* — Florent Pasquier.

**2<sup>e</sup> DIVISION.** — *Orthographe.* — Louis Vincent.

*Analyse.* — *Ex æquo* : Auguste Blottin et Fernand Pineau.

*Géographie.* — Léonce Bonneau.

*Histoire.* — Louis Harpin.

*Calcul.* — Auguste Blottin.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Louis Harpin.

*Travail et leçons de toute l'année.* — Louis Vincent.

**COURS GÉNÉRAUX.** — *Écriture.* — **1<sup>re</sup> CLASSE.**

**Hors concours.**

**2<sup>e</sup> CLASSE.** — Félix Bour.

**3<sup>e</sup> CLASSE.** — Alexandre Bouchard.

**MUSIQUE VOCALE.** — Charles Mégren, Rémi Mondain, Charles Bonnin.

**PRIX DE MUSIQUE RELIGIEUSE.** — Charles Mégren, Rémi Mondain.

**MUSIQUE INSTRUMENTALE.** — Octave Hermentot, Pierre Sébille.

**DESSIN ET PLANS.** — **1<sup>re</sup> DIVISION.** — Eugène Cotelle, Fernand Boutard.

**2<sup>e</sup> DIVISION.** — Octave Hermentot, Pierre Sébille.

**ARPEGE.** — **1<sup>re</sup> DIVISION.** — Eugène Cotelle, Amand Bertrand.

**2<sup>e</sup> DIVISION.** — Octave Hermentot, Louis Volerit.

**ORDRE ET DISCIPLINE.** — Amand Bertrand.

**CLASSE ÉLÉMENTAIRE.** — *Excellence.* — **1<sup>re</sup> DIVISION.** — Louis Cholet.

*Lecture.* — Louis Cholet.

*Écriture.* — Jean Brilloin.

*Orthographe.* — *Ex æquo* : Louis Cholet et Henri Chevreau.

*Analyse.* — Fernand Jeuniette.

*Arithmétique.* — Jean Brilloin.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Louis Cholet.

*Leçons et devoirs de toute l'année.* — Louis Cholet, Emile Bergeret.

**2<sup>e</sup> DIVISION.** — *Lecture.* — Martial Métayer.

*Écriture.* — Martial Métayer.

*Orthographe.* — Martial Métayer.

*Arithmétique.* — *Ex æquo* : Martial Métayer et Marcel Passedoit.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — Martial Métayer.

*Travail et exercices de mémoire.* — Martial Métayer et Simon Lévy.

**3<sup>e</sup> DIVISION.** — *Lecture.* — Paul Péan.

*Écriture.* — Lud. Métayer.

*Arithmétique.* — Paul Péan.

**INSTRUCTION RELIGIEUSE.** — *Ex æquo* : Henri

Séchet et Ernest Cavellier.

*Prix de satisfaction et d'encouragement.* — Alphonse Vettelet.

La rentrée des classes est fixée au lundi 6 octobre.

Voici les morceaux que la musique de l'Ecole jouera ce soir sur la Promenade :

1. Marche militaire;
2. Favorite;
3. Quatuor des Puritains;
4. Ouverture de Cendrillon;
5. Polka;
6. Retraite Lefébure.

VILLE DE SAUMUR.

### FÊTE DU 15 AOUT.

#### RÉGATES SAUMUROISES

(Deux heures après midi.)

#### COURSES A LA VOILE ET AUX AVIRONS.

**1<sup>re</sup> Course aux avirons.**

**PRIX.** Un pavillon donné par la ville. Un rameur aux avirons de couple.

**2<sup>e</sup> Course à la voile si le vent le permet, aux avirons, sans nombre limité.**

**1<sup>er</sup> PRIX.** Une médaille d'argent donnée par la ville.

**2<sup>e</sup> PRIX.** Un pavillon donné par la société des régates.

**3<sup>e</sup> Course aux avirons.**

**PRIX.** Une médaille de bronze donnée par la ville. Toute embarcation bordant deux avirons de pointe.

**4<sup>e</sup> Course.**

**PRIX.** Un pavillon. Youyou et périssoir, assis ou debout, à l'aviron ou à la pagaie.

Dès que le signal du départ sera donné, toutes les embarcations étrangères aux régates devront se retirer en dehors des bouées indiquant le parcours.

Les inscriptions auront lieu, jusqu'au 12 août inclusivement, au bureau de l'architecte-voyer.

Approuvé : Le maire, LOUVET.

Le 2<sup>e</sup> numéro de l'Ouest agricole, horticole et industriel, a paru le 1<sup>er</sup> août. C'est une ponctualité de bon augure pour ce petit journal, qui comble une véritable lacune dans nos contrées, et que la modicité de son prix met à la portée des plus petites bourses.

La reproduction du sommaire de ce numéro suffira pour donner une idée de la variété des sujets traités et de leur intérêt spécial.

**Sommaire.** — AGRICULTURE. Actes officiels. Maine-et-Loire. Péripneumonie épizootique. — Encouragements à l'élevage des chevaux. — Ille-et-Vilaine. Vétérinaires cantonaux. Primes aux juments et pouliches. — Comice agricole de Thouaré. — Société du matériel agricole de la Sarthe. — Culture du houblon. — Des amendements chez les Romains, par M. Isidore Pierre. — Les saillies précoces et tardives, par M. Louis Tavernier. — Elevage et engraissement des veaux en Angleterre. — Moyen de préserver les semis de colza, de choux, de navets, des attaques des altises ou puces de terre, par M. Victor Châtel. — Productions des veaux mâles et femelles à volonté. — L'agami.

**HORTICULTURE.** Les poiriers propres au plein vent, par M. J. de Liron d'Airolles. — De la taille des arbustes qui fleurissent au printemps, par M. André Leroy. — Eau-de-vie de fruits de ronces.

**BIBLIOGRAPHIE.** Article de M. Louis Tavernier sur les deux ouvrages suivants : *De la dépense des aliénés*, etc., par M. le docteur Billod; *Code des usages ruraux*, etc., par M. Ch. Quris.

**VARIÉTÉS.** — Récompenses à l'Exposition internationale de Londres. — Orage dans la Sarthe. — Morsure de l'aspic. — Inconvénient du foin nouveau. — Vache mal gardée. — Boisson des campagnes. — Guérison des coupures. — Suppression des fièvres intermittentes. — Toast aux carottiers.

Une Revue des marchés pendant le mois de juillet complète cette livraison, dont la couverture contient encore des proverbes, la météorologie du mois d'août, des avis et des annonces spéciales.

On s'abonne, au prix de SIX francs par an, à Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse et Eugène Barassé, et à Saumur, chez M. Milon, libraire, rue d'Orléans.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

**DERNIÈRES NOUVELLES.**

Palermo, 6 août. — Le général Cugia a envoyé le duc de la Verdura et le député la Loggia à Garibaldi pour lui remettre la proclamation royale. — Garibaldi a reçu les deux envoyés au milieu de ses volontaires; mais il a repoussé leur prières et a même refusé de recevoir une lettre de son ami Medici, aujourd'hui colonel de la garde nationale de Palermo. — On assure que l'ex-dictateur s'avance dans l'intérieur du pays. Les troupes italiennes marchent à sa poursuite.

Turin, 5 août. — Les autorités de Naples ont empêché le débarquement du colonel Nullo arrivé sur rade avec vingt-quatre volontaires. — Le steamer l'Evènement est de retour de Palermo où les autorités, imitant l'exemple donné à Naples, ont empêché le débarquement des cent volontaires qu'il avait à bord. — Huit bataillons d'infanterie et une batterie d'artillerie sont partis hier de Palermo pour Corleone. — On dit que trois cents volontaires à Palermo ont déposé les armes. — Des manifestations populaires ont eu lieu à Brescia et à Florence, aux cris de : *vive Victor Emmanuel au Capitole! Rome ou la mort!* — A Rome, une

bombe a éclaté dans les bureaux de l'Osservatore Romano. Il n'y a pas eu de victimes.

Un rencontre a eu lieu sur la frontière romaine entre un bataillon italien et une bande de brigands appuyés par les zouaves pontificaux. Les Italiens victorieux ont poursuivi les brigands jusque dans le bois de Castro sur le territoire pontificale et gardent le territoire qu'ils ont occupé. — On mande de Palermo que Garibaldi est toujours sous Corleone. Les troupes ont occupé des positions dont on croyait que l'ex-dictateur voulait s'emparer. L'esprit des troupes est excellent. On continue à espérer que tout pourra s'arranger, sans qu'il soit besoin d'employer la force. — Havas.

M. COMBIER-DESTRE, distillateur à Saumur (Maine-et-Loire), a exposé à Londres, sous le n° 274, son Elixir Raspail.

Fondé en 1834, cet établissement s'est placé au premier rang depuis 1852, époque où il a propagé son Elixir Raspail.

Admis à diverses expositions départementales de France, ainsi qu'à l'Exposition universelle de 1855, les jurys ont constaté la parfaite distilla-

tion de ses liqueurs; ainsi il a obtenu :

- En 1852, à Laval, une médaille d'argent.
- En 1853, à Angers, une médaille de bronze.
- En 1855, à Paris, une mention honorable.
- En 1857, au Mans, une médaille de bronze.
- En 1857, à Laval, une médaille d'argent.
- En 1859, à Rennes, une médaille de bronze.
- En 1859, à Bordeaux, une médaille de bronze.
- En 1860, à Besançon, une médaille de bronze.
- En 1861, à Nantes, une médaille d'argent, de 1<sup>re</sup> classe.

Le jury de l'Exposition universelle de Londres où il a été admis vient de lui décerner une mention honorable.

Une pareille distinction dans une exposition universelle établit suffisamment le succès mérité de cette maison.

**BOURSE DU 5 AOUT.**

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 90  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 98 00.

**BOURSE DU 6 AOUT.**

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 69 05.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 97 80

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
APRÈS FAILLITE.

Le samedi 9 août 1862, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, sur la place de la Bilange à Saumur, à la vente publique aux enchères d'une très-bonne jument de voiture, une de charrette, un tilbury, charrettes, harnais, etc., dépendant de la faillite du sieur Morichon, marchand de bois en gros, au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0. La vente des bois et du mobilier aura lieu incessamment. (384)

M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur, demande un CLERC ou un jeune expéditionnaire. (385)

M<sup>e</sup> PETILLEAU, notaire à Chinon (Indre-et Loire), demande un PRINCIPAL CLERC, capable. (379)

**M. GARREAU-MURAY,**

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

**CAFÉ DES GOURMETS**

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trébucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

**AVIS IMPORTANT.**

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

**CHOCOLAT DES GOURMETS**

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide: c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

**TAPIOCA DES GOURMETS**

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élegants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION,  
Le dimanche 10 août 1862.

**LE CLOS VIOLETTE**

Contenant 58 ares, avec petite chambre, près Nantilly, dépendant de la succession JOUANNEAU. (382)

**A VENDRE**  
MAISON AVEC JARDIN,

Rue de la Basse-Île, n° 18, près de la Gare,

Comprenant quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au premier et mansardes sur le tout.

S'adresser à M. ROLAND, place Saint-Nicolas, à M. MARCHAND, dans la maison, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (368)

**A VENDRE**  
D'OCCASION

UN MATÉRIEL DE RELIEUR.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
UN CHEVAL

Demi-sang anglais, bai, âgé de 3 ans 1/2, bien dressé à la voiture, propre à devenir un cheval de course. Il serait échangé contre une jument poulinière.

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
UN CHEVAL ARABE  
Agé de 10 ans, pouvant s'atteler.  
S'adresser à M. HUAU, vétérinaire en 2<sup>e</sup> à l'Ecole de cavalerie. (377)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1863,  
UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M<sup>me</sup> Aubelle.  
S'adresser à M<sup>me</sup> AUBELLE. (328)

**HOTEL D'ANJOU**  
**ANCIEN HOTEL DE FRANCE**  
**SAUMUR.**

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

**LE MONDE MUSICAL**

NOUVELLE PUBLICATION POUR CHANT, PIANO, ORGUE,  
PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS,

Sous la direction de M. G. BAZZONI, ancien maître du Théâtre-Italien.  
Romances, Chansonnettes, Mélodies, Quadrilles, Valses, Polkas, Morceaux d'Orphéon et autres fantaisies des meilleurs compositeurs modernes.

Le numéro du 1<sup>er</sup> août contient *ESPOIR EN DIEU*, mélodie, paroles de VICTOR HUGO, musique de G. BOZZONI.  
*L'ÉMERAUDE*, polka composée pour le piano, par ALBERT JAMES.

PRIMES GRATUITES ACCORDÉES AUX ABONNÉS DU MONDE MUSICAL:  
ALBUM de CENT PAGES de musique moderne, classique ou religieuse, au choix.  
Prix d'abonnement (avec prime) pour la France et l'Algérie:  
Un an, 10 fr. — Etranger, 13 fr.

Le MONDE MUSICAL est envoyé gratuitement avec un joli album de Cent Pages, pendant un an, à tout acquéreur d'un instrument de musique provenant des ateliers à juste titre renommés de la

**MAISON ALEXANDRE BATAILLE ET C<sup>e</sup>,**  
ÉLÈVE D'ÉRARD ET DE PAPE, MÉDAILLÉS EN BRONZE, ARGENT ET OR,  
57, boulevard Saint-Martin et rue Meslay, 28,

PIANOS ORDINAIRES de 650 à 1,000 fr. — PIANOS DE COMMANDE de 1,000 à 2,000 fr. — ORGUES HARMONIUMS de 100 fr. à 2,000 fr. — Inventeur du PIANO-BILLARD (s. g. d. g.). — Exploitation unique du PIANO-ORCHESTRE, à clavier, de J.-B. SCHALKENBACK, de Trèves, breveté en France et à l'Étranger, perfectionné par ALEXANDRE BATAILLE. — Location de pianos et orgues; commission et exportation de tous instruments de musique en général.

Onze albums de musique pour étrennes sont en vente au prix de 6 francs chaque.  
Pour s'abonner, envoyer un mandat de poste à M. Théophile PÉAN, administrateur, rue Montmartre, 123, à Paris.  
On peut également s'abonner à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

Saumur, P. GODET, imprimeur.